



Vendredi 7 octobre 2011

Emparons nous de la nouvelle campagne publicitaire relative au chèque vacances et faisons la connaître à tous et toutes

Tout d'abord, avant de commencer, faisons un état des lieux du chèque vacances, son rôle, où en est-il dans la Fonction Publique, quelles avancées a-t-on obtenues et enfin la campagne de communication qui va être déployée en direction des agents par l'ANCV.

- ***Le droit aux vacances... un acquis des luttes à préserver***

En 1936, le droit aux vacances a été « arraché » au patronat après les grèves et immédiatement transcrit dans la Loi.

Dans les années 1970-1980, les organisations syndicales et plus particulièrement la CGT, les associations de tourisme social et le mouvement mutualiste ont développé une campagne de mobilisation pour des vacances de qualité pour le plus grand nombre, qui a débouché en 1981, sur la création du chèque vacances. La CGT Fonction Publique participe alors de son développement.... Mais ce droit acquis par les luttes mérite notre vigilance sur son évolution mais aussi sur la mise en œuvre réelle des offres et aides mise à disposition des salariés. Tel est le cas dans la fonction publique de l'état où l'octroi du chèque vacances pour les agents est sans cesse au cœur du rapport des forces entre les représentants des personnels et l'état employeur qui essaie d'en minimiser la portée, pour mieux réduire le niveau des crédits qui participent de la bonification accordée par l'employeur.

C'est ainsi que dans la fonction publique d'Etat, le CV a pu atteindre un taux de pénétration de 8% des agents avec une moyenne de participation de l'employeur à 24%. Lors de la Loi de Finances de 1999, le gouvernement supprime 56 Millions de francs au budget du CIAS pour obliger celui-ci à revoir sa distribution ainsi que les critères d'octroi...Les diverses mesures prises alors, font chuter le taux de pénétration aux alentours de 3,5% des actifs et retraités....

- ***La CGT*, à l'offensive pour modifier les règles d'octroi, formule des propositions alternatives***

En partant du constat que seulement 58% des agents actifs de la FPE (agents EPA inclus) entrent dans le barème de la prestation Chèques vacances, la délégation CGT au CIAS a proposé à la DGAFP une modification du barème d'attribution pour augmenter significativement le nombre d'agents éligibles. La CGT* vise un taux de 8% comme palier intermédiaire afin d'atteindre le taux de pénétration des autres versants de la FP qui s'élève à 14%**.

La CGT* a proposé

- D'augmenter le RFR de 15% pour chacune des tranches,
- De créer une nouvelle tranche à 30% par lissage des tranches à 20% et 25%,
- De mettre en place ce nouveau barème dès la fin 2011,
- De faire prendre en charge par l'ANCV une campagne de communication nationale en direction des agents (spot radio, affiches, dépliants, ...).

****Définition du taux de pénétration :** Pour désigner la couverture du marché par un produit ou service donné, on utilise le *taux de pénétration du marché*. Il s'exprime en pourcentage et s'obtient par le rapport suivant :
Demande actuelle du produit / Demande potentielle du produit.
Il peut être calculé pour l'ensemble des entreprises fournissant un type de produit (exemples : pourcentage des ménages équipés d'un PC, d'un compte en banque, etc.), ou pour chacune d'entre elles. Dans ce dernier cas, le total des taux de pénétration du marché peut être supérieur à 100 % puisqu'un individu donné peut posséder des produits ou services similaires venant de divers fournisseurs. (Source site Wikipédia)

La CGT* se félicite de l'unité syndicale et d'avoir été entendue. Le CIAS de Juin 2011 a validé cette réforme.

Une circulaire d'application sera effective à compter du 1^{er} Octobre 2011. Ainsi, le RFR va être augmenté de 15% sur toutes les tranches, une tranche à 30% va être créée par lissage de celles à 20% et 25%.

La CGT* poursuit ses efforts pour que tous les agents soient concernés.

Le marché arrivant à terme au 1^{er} avril 2012, la CGT* revendique que le cahier des charges relatif à la recherche d'un gestionnaire prévoit l'ouverture de plans d'épargne par les agents non titulaires et les agents transférés auprès d'opérateurs.

La CGT* a par ailleurs réaffirmé son désaccord face au renouvellement, dans le CCP, de deux clauses qu'elle avait déjà dénoncées en 2008 (date de l'ancien CCP) :

1. le prestataire garde la totalité des intérêts issus des placements de l'épargne des agents.
2. par ailleurs, la DGAFP ne lui impose pas de les sécuriser. Par les temps qui courent d'instabilité des marchés boursiers c'est inconcevable à nos yeux.

Antérieurement avec la gestion MFP, 50% de ces intérêts permettaient d'avoir un retour pécuniaire à mettre au profit des agents.

La CGT* vise à aider les plus défavorisés

Pour la CGT*, le CV est plus qu'indispensable aux agents de la Fonction Publique et bien au-delà au 37% des Français qui ne partent pas en vacances et pourtant nous parlons bien d'un droitIl doit être revalorisé et rendu plus attractif afin d'aller aider les plus défavorisés.

En ce sens elle a milité pour la mise en œuvre des plans "solidarité vacances" que l'ANCV organise au profit des pensionnés exonérés d'impôts sur le revenu. Ce travail doit être harmonisé au niveau des Sections Régionale Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS).

La CGT* revendique aussi que les SRIAS élaborent des réponses aux agents en partenariat avec les associations ministérielles gestionnaires de résidences de vacances en passant des conventions d'occupation des lits, en moyenne et basse saisons.

Enfin, l'ANCV et la DGAFP organisent une campagne de communication nationale pour rendre effective l'ouverture de plans d'épargne par les agents et favoriser la connaissance de ces nouveaux barèmes et de fait permettre à plus d'agents d'en bénéficier.

Cette campagne de communication va se dérouler de différentes manières :

- 500 spots radiophoniques, à partir du 8 octobre et pour 3 semaines de diffusion sur les grandes radios nationales d'information et musicales, vont être diffusés sur les plus grandes radios françaises,
- Des affiches seront à disposition dans les DRH,
- Une plaquette en forme de triptyque sera aussi à disposition.

Si un tel effort, de la part de l'ANCV, est remarquable il ne va pas suffire et nous ne pouvons, nous militants CGT, rester l'arme au pied.

Nous nous devons de mettre toutes nos forces dans la bataille pour aider à ce que tous les agents éligibles soient informés.

A cette fin, vous trouverez en annexe jointe un document expliquant le nouveau barème, présentant les chèques vacances ainsi que l'ANCV, document qui porte les deux logos (ANCV et CGT) et le barème lui même

Il est de notre responsabilité de faire que ce document soit dans toutes les mains et dans tous les services - que ce soit d'une manière dématérialisée ou papier - d'autant que nous revendiquons et luttons ensemble pour une action sociale de haut niveau pour tous et toutes.

*La délégation CGT au CIAS.